

Postuler

QUAND POSTULER ?

Les candidats en présentiel et à distance postulent en même temps.

— **21 mars 2023 : début de la campagne de candidatures.**

— **De mi-avril à juillet 2023 :** une **commission de recrutement** (sélection des candidats passés en entretien) toutes les trois semaines.

— **Les promotions ferment dès qu'elles sont pleines.**

Attention : les candidats internationaux à une formation en présentiel doivent postuler avant le mois de juin s'ils ont besoin d'un visa.

COMMENT POSTULER ?

Les candidatures à IRIS Sup' se font en ligne sur le site de l'école : www.iris-sup.org

— **Si vous avez les diplômes requis**, remplissez le dossier de candidature en ligne, scannez tous les documents exigés et téléversez-les.

— **Si vous n'avez pas les diplômes requis**, mais justifiez d'une expérience d'au moins 3 ans dans un poste à responsabilités, suivez le processus de sélection classique, remplissez la demande d'accès dérogatoire (VAPP) à IRIS Sup', téléversez-la sur le site internet de l'école.

Délai de traitement des dossiers : en moyenne 1 mois, mais cela peut varier selon la période de candidature.

NOS CONSEILS

1. Soignez votre dossier

- Propre, sans fautes, bien écrit, complet.
- Indiquez clairement votre niveau de langue : test de niveau B2 à C2 requis.
- Vérifiez votre statut : formation initiale (vous n'avez pas arrêté vos études) ou stagiaire de la formation continue (vous reprenez vos études après avoir travaillé).
- Glissez des lettres de recommandation.
- Dites-nous comment nous pourrions vous aider à réaliser vos objectifs.

2. Préparez votre entretien

- Respectez votre heure de rendez-vous.
- Soyez clair sur vos motivations.
- Soyez sincère, concret, montrez que vous suivez l'actualité internationale, que vos intérêts sont réels, que vous vous êtes renseigné sur les secteurs et fonctions visés.

LA CANDIDATURE 100 % EN LIGNE ÉTAPE PAR ÉTAPE

- 1 Après avoir renseigné vos informations personnelles, vous **recevez un code par mail** qui vous permettra de suivre votre dossier.
- 2 **Remplissez le formulaire de candidature** et **déposez les documents justificatifs** correspondants en ligne.
- 3 **Validez les CGV** (conditions générales de vente) que vous retrouverez à tout moment dans l'onglet « Mes documents » qui s'affichera après le paiement.
- 4 **Réglez en ligne**, par carte bancaire, **les frais de participation au processus de sélection** : 110 € (non remboursables). Un virement bancaire est également possible pour les étudiants internationaux : contactez l'administration pour obtenir un RIB : candidatures@iris-france.org
- 5 **Vous recevrez un mail** sous un délai de 7 jours **vous informant de l'état de votre dossier** (complet ou incomplet). Si votre dossier est complet, vous recevrez un mail indiquant que votre dossier est transmis à un évaluateur.
- 6 Si le dossier est considéré comme « Admissible », **vous serez contacté(e) pour un entretien**. Après cette évaluation, vous recevrez un mail précisant la date de la prochaine commission de recrutement (environ une par mois).
- 7 **Après la commission** vous recevrez, dans un délai de 2 jours, un mail vous informant du statut de votre dossier : admis, liste d'attente, non admis.
- 8 Les candidats admis reçoivent par mail **un contrat de formation à déposer sous 2 semaines en format PDF sur leur espace Aurion** (etu.iris-sup.org). Les dossiers des candidats sur liste d'attente sont à nouveau présentés à la commission suivante. Les candidats non admis reçoivent un mail de refus.
- 9 Au terme du délai inscrit sur votre contrat, **vous recevrez un mail confirmant la réception ou non de ce dernier**. Passé ce délai, vous n'êtes plus prioritaire.
- 10 Vous disposez d'un **délai de rétractation de 14 jours après la signature de votre contrat**. Au terme de ce délai, vous recevrez un mail vous indiquant que vous êtes inscrit de façon définitive à la formation. Vous aurez accès à différents documents sur un espace dédié.

ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

La procédure de candidature est la même pour tout le monde, mais les candidats qui ont besoin d'un visa pour étudier en France doivent postuler avant le 1^{er} juin et engager les démarches dès leur acceptation à la formation IRIS Sup'. **Pour savoir si vous avez besoin d'un visa, rendez-vous sur france-visas.gouv.fr**

Documents à fournir :

- **Niveau de langues** : niveau B2 en français et en anglais (fournir preuves).
- **Niveau académique** : les diplômes rédigés dans une autre langue que le français et l'anglais doivent être traduits en français par un traducteur assermenté. Vous pouvez obtenir une attestation de comparabilité au sein de France Éducation International (ENIC-NARIC). Si le niveau de diplôme est inférieur à celui requis pour la formation visée, il faut remplir une demande d'accès dérogatoire.



Livret d'information à consulter sur www.iris-sup.org > rubrique Vie étudiante > Étudiants internationaux > Démarches administratives

CONTACT



ALICE DE LA PRADELLE
Référente étudiants internationaux
delapradelle@iris-france.org